

Le très hon. MACKENZIE KING: Je lui dirai qu'en ce qui le concerne, son chef reste encore sans nimbe.

M. BRACKEN: Merci beaucoup, monsieur le premier ministre.

Une VOIX: Propos indignes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si j'ai formulé ces observations, c'est à la suite de la proposition dont il a saisi la Chambre. Je crois en avoir dit assez long pour le convaincre en même temps que d'autres honorables députés,—et je ne doute pas qu'il soient convaincus,—que le Gouvernement jouit effectivement de la confiance de la population canadienne, si l'on en juge par les résultats des élections partielles.

Pour ce qui est du discours de mon honorable collègue dans son ensemble, où il disait si souvent être déçu par ceci ou par cela, estimant que ceci ou cela n'était pas satisfaisant, je me permettrai de dire que je n'ai encore rien vu dans la politique du Gouvernement qui trouvât grâce devant lui. Tout ce que nous accomplissons est, à ses yeux, plus ou moins faux. Je ne m'étonne donc pas de l'entendre faire les observations qu'il vient de formuler en ce qui concerne le discours du trône et les mesures dont il traite. Qu'on me permette de donner un exemple très simple de la méthode suivie par mon honorable ami dans sa critique du Gouvernement. Je songe ici aux deux dernières élections partielles.

Une VOIX: Donnez-nous des élections générales.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les deux dernières élections complémentaires ont eu lieu dans les circonscriptions d'Halifax et d'York-Sunbury, respectivement. Lorsque l'élection d'Halifax a été annoncée, mon honorable ami s'est plaint amèrement de ce que le Gouvernement l'ait différée pendant des semaines et des mois, craignant le verdict populaire. Une élection a eu lieu peu de temps après dans la circonscription d'York-Sunbury. Dans ce dernier cas, il n'y a eu aucun retard, et nous pensions que mon honorable ami nous saurait gré de notre promptitude à tenir cette élection. Il nous a alors reproché d'avoir voulu lui damer le pion en agissant avec autant de rapidité.

M. BRACKEN: Parlez-nous de Portage-la-Prairie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il trouvait répréhensible, semble-t-il, notre souci de combler par la nomination d'un ministre une vacance survenue par suite du décès d'un membre du cabinet, comme si un ministère ne devait pas s'efforcer de veiller à ce qu'une

province précédemment représentée par un ministre comptât de nouveau aussitôt que possible un représentant au sein du cabinet.

M. BRACKEN: Le parti ministériel comptait d'autres députés dans le Nouveau-Brunswick.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je fais observer à mon honorable ami que nous n'attendons guère que des critiques de sa part. Nous y sommes déjà si habitués que nous n'espérons pas le voir approuver une seule de nos décisions, et par conséquent nous n'attachons pas à ses reproches autant d'importance qu'autrement.

M. BRACKEN: Puisque le premier ministre aborde ces questions, qu'il nous parle de Portage-la-Prairie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si l'honorable député veut bien m'excuser, je pourrais peut-être parler de sujets qui sont plus intéressants pour lui comme pour moi.

Tout d'abord, je désire me joindre à lui pour féliciter très chaleureusement les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suis sûr que tous les honorables députés les ont écoutés avec plaisir. Leurs allocutions nous ont plu pour diverses raisons. Tous ceux qui les ont entendus doivent être convaincus que ces deux honorables députés sont de précieuses acquisitions pour la Chambre. L'honorable député de Lac-S.-Jean-Roberval (M. Dion) est entré à la Chambre après les dernières élections générales. Jusqu'ici il n'a pris la parole que rarement mais il nous a prouvé ce soir, par son aisance et ses arguments profonds, qu'il possède les qualités indispensables à un bon parlementaire. Je désire le féliciter très sincèrement de la façon dont il a représenté sa circonscription à la Chambre ce soir, de la teneur de son discours et du bel exemple qu'il a donné de l'éloquence qu'on peut trouver en cette Chambre.

A propos des deux orateurs, il convient peut-être de faire remarquer que, sur certains points, leur formation et leurs antécédents sont les mêmes. Tous deux sont avocats éminents et anciens combattants, titre qui, à l'heure actuelle, rehausse exceptionnellement le mérite de tout membre du Parlement. Et, comme on l'a constaté ce soir, chacun est capable de s'adresser à la Chambre en français comme en anglais. Voilà une des qualités les plus précieuses que puisse posséder un membre du Parlement. Je félicite donc très chaleureusement le motionnaire de l'Adresse.

Quant à celui qui l'a appuyée, je puis dire à mon honorable ami qui nous arrive d'Halifax, que nous savons tenir compte des diffi-